

Procès verbal du conseil municipal du 10 décembre 2020

<u>Etaient présents</u>: Albouy Gupwell Pascale - Arnaud Gérard - Astruc David - Bénard Fabrice - Berna Camille - Berté Véronique - Bénézech Mathieu - Combes Gilles - Descouens Marie-Sophie - Girard Maria-Pia - Le Bel Jérôme - Monnin Marie-Andrée - Morel Evelyne - Ulrich Marie-Agnès

Procurations: Chateau Gilles à Bénézech Mathieu

Secrétaire de séance : Morel Evelyne

VOTE DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2020

Voté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 - Renouvellement de l'adhésion à la Police Pluricommunale de Roujan-Neffiès-Vailhan-Fos-Montesquieu-Gabian Monsieur le Maire dit au conseil que l'ancienne municipalité avait dénoncé cette convention, afin de permettre à la nouvelle de choisir de la renouveler ou pas.

Le coût pour la commune de Neffiès était très élevé (50 000 €) suite à une mauvaise répartition des frais de fonctionnement entre les différentes communes. Des négociations financières ont été réalisées et suite à une nouvelle répartition, la commune de Neffiès bénéficiera d'une diminution de 15 000 € (coût annuel global 35 000 € au lieu de 50 000 €).

De plus, le recrutement d'un brigadier chef va être envisagé à la place du chef de poste (grade trop élevé ne correspondant pas à la taille de la structure).

Vote: 2 contre - 1 abstension - 12 pour

2 - Renouvellement du bail de location de la licence de débit de boissons avec le bar l'Escampette

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler le bail de location de la licence de débit de boissons (licence appartenant à la commune) à Madame Nilda CABROL, gérante du "Bistrot L'Escampette", à compter du 1er janvier 2021, pour une durée de 9 ans, au prix annuel de location de 960.00 €, augmenté de 24.00 € automatiquement chaque année.

Vote: unanimité

3 - Mandat au Centre de gestion pour organiser un appel d'offres pour le renouvellement de la complémentaire santé

La commune avait signé en partenariat avec le centre de gestion une convention pour la complémentaire santé des agents. La mutuelle Intériale avait été retenue. Cette convention se termine le 31 décembre 2021 et il est proposé au conseil de donner mandat au Centre de gestion pour organiser un appel d'offres pour le renouvellement de la complémentaire santé.

Vote: unanimité

4 - Subvention exceptionnelle au Royaume des neuf fiefs pour les illuminations de Noël

Le Royaume des neuf fiefs en partenariat avec la commune (Camille Berna élue référente pour ce projet) organise le concours des illuminations des maisons et balcons décorés pour Noël. Des bons d'achat chez les commerçants récompenseront les gagnants.

Monsieur le Maire propose de verser au Royaume la somme de 300.00 € pour le règlement de ces bons.

Vote : unanimité

5 - Travaux d'Electrification Chemin de la Marelle par Hérault Energies

Monsieur le Maire présente les travaux d'électrification Chemin de la Marelle (Renforcement des réseaux) estimés par Hérault Energies à 132 918.61 €. Suite aux demandes de subvention réalisées par Hérault Energies, le reste à charge de la commune s'élèvera à : 62 612.10 €.

Vote: unanimité



Procès verbal du conseil municipal du 10 décembre 2020

6 - Transfert des subventions à la Communauté de Communes Les Avant-Monts : (Marie-Agnès Ulrich)

Suite au transfert de compétence eau et assainissement au 1er janvier 2018 à la Communauté de Communes Les Avant-Monts, un procès verbal de mise à disposition pour les biens et équipements avait été établi. Le procès verbal du transfert des subventions n'ayant pas été réalisé, à la demande de la trésorerie, il convient de régulariser et d'établir ce procès verbal.

Vote: unanimité

7 - Autorisation du conseil pour le règlement des factures d'investissement avant le vote du budget 2021 (Marie-Agnès Ulrich)

Afin de régler les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021 jusqu'à l'adoption du budget (date limite du vote du budget : 15 avril 2021), le conseil municipal doit autoriser le maire à mandater les dépenses urgentes dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020.

Vote: unanimité

8 - Règlement des heures supplémentaires aux agents communaux

Afin de régler les heures supplémentaires effectuées par les agents communaux à compter de janvier 2021, le conseil municipal doit délibérer.

Vote: unanimité

9 - Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire dit au conseil que suite au renouvellement des conseillers municipaux en 2020, la loi impose à toutes les communes d'adopter un règlement intérieur du conseil municipal dans les 6 mois suivant leur installation (auparavant commune de + 3 500 habitants) et présente ce projet de règlement.

Vote: unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1) Point sur les divers travaux : (David Astruc)

- Chemin des Mines : Le cablage France Télécom n'est pas terminé, ainsi que la chaussée : réalisation début janvier.
- Parapet Avenue de la Resclauze : il a été réalisé par le conseil départemental.
- Pont chemin de Vailhan : des devis supplémentaires sont en cours de réalisation.

2) Repas offert aux aînés : (Gilles Combes)

Comme chaque année, la commune offre aux aînés un repas pour les plus de 60 ans. Suite au COVID, ce repas ne pourra pas être organisé. Afin de maintenir cette tradition et soutenir les commerces, la commune a choisi de faire préparer ces repas par les restaurateurs de la commune le Very'Table et l'Escampette à part égale (220 repas).

De plus, une tombola sera organisée. Les lots seront : 2 paniers de produits de soin achetés chez la coiffeuse de Neffiès, 1 sac réalisé et offert par l'association patchwork.

3) Noël des enfants (Gilles Combes)

Par rapport à la crise sanitaire, la distribution de cadeaux à tous les enfants de l'école pour Noël avec leurs parents n'aura pas lieu à la salle des Fêtes. Cette année, les enfants viendront répartis par classe pendant le temps d'école chercher le cadeau distribué par le père Noël et le goûter.

4) Illuminations et décors des maisons pour Noël par les habitants (Camille Berna)

Le concours pour les illuminations et décors des maisons pour Noël a été mis en place cette année en partenariat avec le Royaume des neuf fiefs. Les gagnants seront récompensés par "des bons cadeaux" chez les commerçants du village : (1er 150.00 €, 2ième 100.00 €, 3ième 50.00 €.). Un jury composé d'enfants, de commerçants, d'élus, d'un représentant du Royaume des neuf fiefs désignera les gagnants.



Procès verbal du conseil municipal du 10 décembre 2020

5) Roulage des bacs par le SICTOM (Mathieu Bénézech)

Le SICTOM a procédé au roulage des bacs. Les conteneurs doivent être sortis pour la collecte et rentrés dans la journée après le passage du SICTOM. Ils ne doivent en aucun cas rester de façon permanente sur la voie publique. Les agents du SICTOM ont ramené les bacs aux propriétaires qui les avaient laissés sur la voie publique en dehors des jours de collecte et leur ont rappelé ces consignes.

6) Distribution de chocolat aux aînés (Gilles Combes)

Le distribution de chocolat aux aînés à partir de 80 ans aura lieu le lundi 14 et mardi 15 décembre 2020.

Le conseil est clos à 19h05.

TIRAGE DE LA TOMBOLA

Monsieur Astruc demande à 2 enfants présents dans l'assistance de procéder au tirage de la tombola organisée à l'occasion du repas offert aux aînés.

Les gagnants sont : 1er tirage : sac : Monsieur Monziols Alain - 2ième tirage : panier : Madame Phillipson Paula - 3ième tirage : panier : Monsieur Michel Semène.